



ETUDE SUR L'ORGANISATION POLITIQUE COMMUNALE

En collaboration avec le PDC, le PLR et Entremont Autrement – les trois partis politiques représentés autour de la table – le Conseil municipal a décidé lors de sa séance du 23 novembre 2022 de lancer une étude sur une modification de notre organisation politique.

Elle portera notamment sur :

1. La réorganisation du Conseil municipal :

- Faut-il baisser le nombre d'élus ? La loi impose un nombre impair compris entre 3 et 15. A ce jour, Orsières est, avec Savièse, la Commune valaisanne qui compte le plus d'élus, à savoir 11.
- Quelles sont les tâches qu'un élu communal doit accomplir ? L'analyse précisera le rôle et le cahier des charges des élus. L'objectif étant d'assurer une meilleure séparation entre la stratégie, du ressort de l'Exécutif et l'opérationnel qui relève de l'administration.
- Quelle serait l'incidence sur l'administration communale de cette éventuelle baisse (création de nouveaux postes administratifs, ouverture des commissions communales à des membres non élus, etc...) ?
- Faut-il introduire un forfait mensuel pour les élus du Conseil en remplacement du tarif horaire (Fr. 40.-/h) en vigueur ?

2. La création d'un conseil général

- Faut-il se doter d'un Conseil général ? En Valais, 11 communes sur 122 ont instauré cet organe qui remplace l'Assemblée Primaire et dont le nombre de membres est fixé dans la loi en fonction de la population. Pour Orsières, il se monterait à 30.

Les incidences financières de chacune de ces questions seront également analysées.

Cette étude se déroulera au premier semestre 2023. Son résultat sera présenté aux trois partis politiques et à la population. Si une baisse du nombre d'élus et/ou la création d'un Conseil Général devai(en)t être proposée(s), une votation communale serait organisée à la fin de l'année 2023. Ainsi, les partis pourraient préparer les élections communales d'octobre 2024 en toute connaissance de cause.

Orsières, le 28 novembre 2022

Au nom du Conseil municipal
Joachim Rausis, président